

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 21 juin 2022 à compter de 17 h 50, à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, des employés de la MRC ainsi que deux journalistes.

Ouverture de la séance

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 17 h 50.

2022-CA-053

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 21 juin 2022

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-054

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2022

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 17 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-055

Autorisation – Moratoire de remboursement de six mois, capital et intérêt – Dossier 21-021

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'autoriser un moratoire sur le capital et intérêts pour une période de six mois au dossier 21-021, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-056

Octroi de financement – 1 500 \$ à même le SPED et 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs – Dossier 22-070, sous conditions.

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 1 500 \$ à même le SPED ainsi qu'un montant de 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs au dossier 22-070, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-057

Octroi de financement – 1 500 \$ à même le fonds Émergence – Dossier 22-029, sous conditions

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 1 500 \$ à même le fonds Émergence au dossier 22-029, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-058

Octroi de financement – 10 000 \$ à même le fonds Émergence – Dossier 22-039, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 10 000 \$ à même le fonds Émergence au dossier 22-039, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-059

Octroi de financement – 10 000 \$ à même le SPED – Dossier 22-036, sous conditions

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 10 000 \$ à même le SPED au dossier 22-036, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-052

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Véronique Denis
Directrice générale adjointe
et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.